



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

Echange Ville de Niort/Logeais - impasse des Nardouzans

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040161

Urbanisme & Affaires Immobilières

Echange Ville de Niort/Logeais - impasse des Nardouzans

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du projet d'extension du lotissement communal des Nardouzans jusqu'à la rue des Ors, il sera indispensable de raccorder les futurs réseaux eaux usées – eaux pluviales sur les réseaux existants impasse des Nardouzans.

Dans cette perspective, il a été convenu avec Monsieur et Madame Jean-Claude LOGEAIS, propriétaires des parcelles cadastrées section HP n° 463 et 464, de procéder à l'échange suivant :

Monsieur et Madame LOGEAIS demeurant à Niort, 8 impasse des Nardouzans, donnent leur accord pour la constitution d'une servitude d'une largeur de 4 mètres, sur les parcelles cadastrées section HP n° 463 et 464, pour le passage des canalisations eaux usées/eaux pluviales.

Sur cette largeur, il ne devra être édifié aucune construction ni être effectué aucune plantation dont les racines descendent à plus de 30 cm de profondeur.

En contrepartie de cette servitude, la Ville de Niort cède à Monsieur et Madame LOGEAIS une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres prélevée sur la parcelle cadastrée section HP n° 46, en bordure de la parcelle n° 463, soit environ 1 a 53 ca, la superficie définitive devant être déterminée par géomètre-expert.

La valeur vénale de cette bande de terrain est estimée par le service du Domaine à 842 €. L'indemnité due par la Ville de Niort pour la constitution de la servitude de passage des canalisations étant évaluée par le service du domaine à 798 €, cet échange aura lieu moyennant le versement d'une soulte de 44 € par Monsieur LOGEAIS à la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu entre Monsieur et Madame LOGEAIS et la Ville de Niort ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître DAGES, Notaire à Niort.

Les frais et honoraires du notaire relatifs à cet échange seront supportés par la Ville de Niort et imputés sur le compte 21-8241-2111.

Monsieur LOGEAIS prendra en charge les honoraires du géomètre et le paiement de la soulte d'un montant de 44 € sera affecté au compte 77-8241-775.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)